

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 11/172 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA PENETRANTE NORD/EST D'AJACCIO ENTRE LE CARREFOUR D'ALATA ET LE CARREFOUR DU LORETTO

---

#### SEANCE DU 29 JUILLET 2011

L'An deux mille onze et le vingt-neuf juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. CASTELLI Yannick à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme FEDI Marie-Jeanne à M. BUCCHINI Dominique  
M. FRANCISCI Marcel à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. PANUNZI Jean-Jacques  
Mme RUGGERI Nathalie à Mme GUERRINI Christine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

**APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la pénétrante Nord/Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le carrefour du Loretto, avec le groupement TRC/SIT ETUDES pour un montant de 178 475 € HT, soit 213 456,10 € TTC.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juillet 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Objet : PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA PENETRANTE NORD/EST D'AJACCIO ENTRE LE CARREFOUR D'ALATA ET LE CARREFOUR DU LORETTO**

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse le marché à passer avec le groupement de bureaux d'études TRC/SIT ETUDES pour les prestations de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement de pénétrante Nord/Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le carrefour du Loretto.

### I - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

#### *I - 1 - Règlement de la consultation :*

- Appel d'offres ouvert sans variante, passé en application des articles 33, 57 à 59, et 74-III 4 du Code des Marchés Publics; (délai de publication de 52 jours),
- Appel d'offres ne comprenant ni tranche, ni lot,
- Marché conclu à l'entreprise générale ou avec des entreprises groupées solidaires,
- Délai d'exécution : fixé dans l'acte d'engagement suivant les phases d'études,
- Marché à prix unitaires et forfaitaires,
- Les prix sont fermes actualisables.

Les études seront financées sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse - Chapitre 908 - Article 2315, n°1212 0004E Etudes Rocade d'Ajaccio.

#### *I - 2 - Critères de jugement des offres :*

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 52 et 53 du C.M.P, en utilisant les coefficients de pondérations suivants :

- Valeur technique des prestations : coef. : 0,60
- Prix des prestations : coef. 0,40

### II - ANALYSE DES OFFRES

L'estimation des prestations est de : 190 000 € HT, soit 227 240 € TTC.

Les plis ont été ouverts le 7 octobre 2010 en Commission d'Appel d'offres. Le nombre d'offres était de trois dont une dématérialisée.

Numéro d'ordre	Entreprise	Montant € HT
1	SEGIC Ingénierie Pli électronique	217 901,50 € HT
2	Groupement TRC/SIT ETUDES	178 475 € HT
3	GINGER	206 978 € HT

Toutes les candidatures ont été retenues dans la mesure où toutes présentaient les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes.

Le tableau ci-dessous résume les offres qui ont été analysées :

Numéro d'ordre	Entreprise	Montant € HT
1	SEGIC Ingénierie Pli électronique	217 901,50 € HT
2	Groupement TRC/SIT ETUDES	178 475 € HT
3	GINGER	206 978 € HT

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mars 2011 a décidé de retenir l'offre du groupement TRC/SIT ETUDES.

Ce groupement a justifié de sa régularité fiscale et sociale.

### III - CONCLUSION

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre relatives à l'aménagement de pénétrante Nord/Est d'Ajaccio entre le carrefour d'Alata et le carrefour du Loretto avec le groupement TRC/SIT ETUDES, pour un montant de 178 475 € HT, soit 213 456,10 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.